

Programme D'immunisation



Northeastern
PUBLIC HEALTH
SANTÉ PUBLIQUE
du Nord-Est

Programme d'immunisation scolaire

Le programme scolaire consiste du programme de vaccins offert en 7^{ième} année et le programme de vaccins sous la Loi sur l'immunisation des élèves de l'Ontario

Programme de 7^{ième} année

Les infirmières de votre bureau de santé publique local visiteront les écoles de 7^{ième} année à l'automne et encore au printemps pour offrir les vaccins suivants : hépatite b, virus du papillome humain et le vaccin contre le méningocoque.

Nous avons besoin de votre aide pour confirmer les dates pour les cliniques de vaccination, distribuer l'information à tous vos enseignants de la 7^e année, mettre à notre disposition une grande salle bien éclairée avec des tables et des chaises le jour de la séance et, si possible, fournir des collations aux élèves après la vaccination.

La Loi sur l'immunisation des élèves de l'Ontario

Conformément à la Loi sur l'immunisation des élèves de l'Ontario, tous les enfants d'âge scolaire doivent être vacciner ou avoir une exemption valide soumis au bureau de santé.

Les vaccins requis sous la loi, offrent une protection contre la diphtérie, le tétanos, la polio, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la méningococcie et la varicelle (picote). L'équipe de vaccination évaluera, chaque année, tous les dossiers des élèves qui sont à échéance ou en retard pour leurs vaccins.

L'équipe de vaccination offrirons des séances d'immunisation aux élèves du palier secondaire. Les élèves du primaire doivent être vaccinés par leur médecin traitant ou par le bureau de santé local.

Si vous avez des questions, veuillez contacter

Santé Publique du Nord-Est (SPNE): 1-877-442-1212
